

Paris, le 16 novembre 2020

La Directrice nationale

à

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissements,
présidents des associations sportives du second degré
S/C. de mesdames et messieurs les Recteurs
S/C. de mesdames et messieurs les DASEN

Objet : Aide exceptionnelle sur le contrat licence
Nos Réf. : NC/ED/PS - 008

Madame, Monsieur,

L'aide conjoncturelle apportée au fonctionnement de votre association sportive et plus particulièrement sur le contrat licence que nous avons évoquée dans le courrier du 3 novembre dernier a été votée par l'assemblée générale exceptionnelle réunie le 5 novembre 2020.

Ainsi, il a été décidé d'une réduction d'un montant pouvant aller **jusqu'à 25%** du coût de votre contrat licence ordinaire en deux temps :

- **1/3 sur le prélèvement de décembre, soit 1 000 000€**,
- 2/3 équivalant à **1 897 500 €** envisagés sur les prélèvements suivants.

Cette proposition est **conditionnée à trois éléments** :

- L'affiliation des AS avant **24 novembre 2020, 23h59** (formatage de la plateforme),
- Le rapport d'étape présenté lors du CA de début janvier 2021,
- La soutenabilité budgétaire prévisionnelle de 2021.

Plus concrètement, et en lien avec des éléments techniques :

- Le premier prélèvement intervenant le 5 décembre 2020 sera diminué de 10 %.
- Le troisième prélèvement du 5 février 2021 sera diminué de 15 %.

Cette aide présentée par la direction nationale de l'UNSS à ses instances est le reflet d'une volonté affirmée, de permettre à tous les élèves et leurs familles de bénéficier d'un temps de pratique associative grâce au service public d'éducation. Ainsi, il revient au sport scolaire et à l'ensemble de la communauté qui l'anime de s'assurer, dans cette situation sanitaire sans précédent, qu'il n'y aura pas de ruptures de pratiques sportives et que les actions sur la santé et la lutte contre la sédentarité pour mieux se prémunir face à la maladie seront effectives et mises en œuvre dans le respect le plus strict, dans chacun de nos établissements.

L'ensemble de l'équipe UNSS reste à votre disposition.



Nathalie COSTANTINI